

Serge Colling

 commissaire
aux comptes

**RAPPORT DU
COMMISSAIRE AUX COMPTES**
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

Syndicat des Entreprises Artistiques et Culturelles
SYNDEAC
8, rue Blanche
75009 PARIS

Inscrit à la compagnie des commissaires aux comptes de Paris

18, rue Lucien Malingre – 77290 COMPANS
Mob : 06 08 90 61 66 Tel : 01 60 26 34 03 mail : serge.colling@orange.fr
SIRET : 791 115 165 00015 APE : 6920Z TVA intracommunautaire : FR 44 791115165

Syndicat des Entreprises Artistiques et Culturelles

SYNDEAC

8, rue Blanche

75009 PARIS

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016**

Inscrit à la compagnie des commissaires aux comptes de Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels Exercice clos le 31 décembre 2016

Aux Adhérents du Syndicat des Entreprises Artistiques et Culturelles

SYNDEAC

8, rue Blanche

75009 - PARIS

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre *Assemblée Générale du 14 septembre 2015*, je vous présente mon rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels du SYNDEAC, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de mes appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration, votre bureau national. Il m'appartient, sur la base de mon audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Je dois vous informer que les comptes arrêtés qui vous sont présentés ne tiennent pas compte, d'un litige qui oppose votre syndicat d'une part au Syndicat Français des Artistes interprètes (SFA- CGT) et de la Fédération Nationales des Syndicats du Spectacle du Cinéma et de l'audiovisuel.

Ceux-ci ont assigné le syndicat national des entreprises artistiques et culturelles (SYNDEAC) pour un montant de 200 000 € et un certain nombre de CDN, et d'autre part le Syndicat National Libre des Artistes (SNLA-FO) et la Fédération des Syndicats des Arts, des Spectacles, de l'Audiovisuel, de la Presse, de la Communication et du Multimédia Force Ouvrière (FASAP FO) ont assigné quand a eux, le SYNDEAC pour 100 000 € chacun.

La demande totale de la procédure envers le SYNDEAC porte sur un montant de 400 000 €.

La désaccord porte sur un accord relatif au volume d'emploi et de la durée des contrats des artistes interprètes dans les centres dramatiques nationaux signé le 26 mai 2003 qui a notamment pour finalité d'assurer un minimum d'emploi aux artistes interprètes dans les centres dramatiques nationaux.

Les dommages et intérêts sont estimés au titre de la violation des engagements contractés et en réparation du préjudice subi par la profession et non par les salariés des CDN.

En l'état actuel de la procédure, votre conseil d'administration n'a pas considéré qu'il y avait lieu de constituer de provision pour risques notamment au regard de la jurisprudence sur un cas similaire (précédente instance engagée aux mêmes fins en 1999) et de l'avis de leurs conseils

Sous cette réserve, je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, j'ai porté à votre connaissance les appréciations auxquelles j'ai procédé, outre celles ayant conduit à la réserve mentionnée ci-dessus.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de ma démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de mon opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

A l'exception de l'incidence éventuelle des faits exposés dans la première partie de ce rapport, je n'ai pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de votre bureau national et dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Compans, le 25 juillet 2017

Le commissaire aux comptes

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Serge COLLING', written over a horizontal line.

Serge COLLING

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/16	Net au 31/12/15
ACTIF				
<i>Immobilisations incorporelles</i>				
Cessions, brevets et droits assimilés	65 746	64 876	870	1 644
<i>Immobilisations corporelles</i>				
Autres immobilisations corporelles	368 291	354 196	14 096	14 274
Immobilisations financières				
TIAP & autres titres immobilisés	155 718		155 718	155 718
Autres immobilisations financières	32 003		32 003	32 003
ACTIF IMMOBILISE	621 758	419 071	202 687	203 640
Stocks				
Avances et acomptes versés sur commandes	31 907		31 907	
Créances				
Usagers et comptes rattachés	64 500	23 333	41 167	43 162
Autres créances	164 612		164 612	154 174
Divers				
Disponibilités	666 820		666 820	604 806
ACTIF CIRCULANT	927 840	23 333	904 506	802 143
Charges constatées d'avance	18 388		18 388	11 549
COMPTES DE REGULARISATION	18 388		18 388	11 549
TOTAL DE L'ACTIF	1 567 986	442 405	1 125 581	1 017 331

Bilan

	Net au 31/12/16	Net au 31/12/15
PASSIF		
Report à nouveau	688 763	683 948
RESULTAT DE L'EXERCICE	147 523	5 248
FONDS PROPRES	836 286	689 196
Fonds associatifs avec droit de reprise		
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
Provisions pour charges	28 556	23 256
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	28 556	23 256
FONDS DEDIES		
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	101 858	141 814
Dettes fiscales et sociales	150 235	157 288
Autres dettes	8 646	5 777
DETTES	260 739	304 879
COMPTES DE REGULARISATION		
TOTAL DU PASSIF	1 125 581	1 017 331

Compte de résultat

	du 01/01/16 au 31/12/16 12 mois	%	du 01/01/15 au 31/12/15 12 mois	%
Subventions d'exploitation	30 000	2,81	29 700	2,83
Reprises et Transferts de charge	15 416	1,45	2 672	0,25
Cotisations	1 036 754	97,19	1 018 995	97,17
Autres produits	320 103	30,01	315 329	30,07
Produits d'exploitation	1 402 273	131,45	1 366 695	130,32
Autres achats non stockés et charges externes	527 889	49,49	645 062	61,51
Impôts et taxes	35 514	3,33	33 883	3,23
Salaires et Traitements	456 751	42,82	481 595	45,92
Charges sociales	194 936	18,27	183 735	17,52
Amortissements et provisions	28 578	2,68	29 052	2,77
Autres charges	15 118	1,42	10 959	1,04
Charges d'exploitation	1 258 785	118,00	1 384 286	132,00
RESULTAT D'EXPLOITATION	143 488	13,45	-17 591	-1,68
Produits financiers	3 787	0,36	1 451	0,14
Résultat financier	3 787	0,36	1 451	0,14
RESULTAT COURANT	147 275	13,81	-16 140	-1,54
Produits exceptionnels	2 361	0,22	24 324	2,32
Charges exceptionnelles	1 553	0,15	2 654	0,25
Résultat exceptionnel	808	0,08	21 670	2,07
Impôts sur les bénéfices	560	0,05	282	0,03
EXCEDENT OU DEFICIT	147 523	13,83	5 248	0,50

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : SYNDEAC

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2016, dont le total est de 1 125 581 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 147 523 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2016 au 31/12/2016.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par les dirigeants de l'entreprise.

Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2016 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de bureau : 3 à 5 ans
- * Mobilier : 5 à 6 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Règles et méthodes comptables

Provisions

Autres éléments significatifs

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

LITIGE

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Faits caractéristiques

« Le Syndicat Français des Artistes interprètes (SFA- CGT) et de la Fédération Nationales des Syndicats du Spectacle du Cinéma et de l'audiovisuel ont assigné le syndicat national des entreprises artistiques et culturelles (SYNDEAC) pour un montant de 200 000 € et un certain nombre de CDN. Le Syndicat National Libre des Artistes (SNLA-FO) et la Fédération des Syndicats des Arts, des Spectacles, de l'Audiovisuel, de la Presse, de la Communication et du MultimédiaForce Ouvrière (FASAP FO) ont assigné le SYNDEAC pour 100 000 € chacun.

La demande porte sur un accord relatif au volume d'emploi et de la durée des contrats des artistes interprètes dans les centres dramatiques nationaux signé le 26 mai 2003 qui a notamment pour finalité d'assurer un minimum d'emploi aux artistes interprètes dans les centres dramatiques nationaux.

Compte tenu du fonctionnement actuel des CDN, au travers de leurs environnements, de leurs libertés artistiques et de leurs propres engagements, cet accord doit faire l'objet d'aménagement.

Les dommages et intérêts sont estimés au titre de la violation des engagements contractés et en réparation du préjudice subi par la profession et non par les salariés des CDN. En l'état actuel de la procédure, nous considérons qu'il n'y a pas lieu de constituer de provision pour risques notamment au regard de la jurisprudence sur un cas similaire (précédente instance engagée aux mêmes fins en 1999) et de l'avis de nos conseils.

En notre qualité de syndicat, nous avons demandé à un conseil d'établir un forfait. Ce forfait est de 38 400 € TTC, au quel nous ajoutons un cout d'analyse supplémentaire estimé à 21 600 € TTC. Une provision d'un montant de 60 000 € pour ces honoraires d'avocat a donc été comptabilisé au 31 décembre 2015. Compte tenu, du montant des honoraires comptabilisé sur l'exercice 2016, imputé sur la provision, d'un montant de 28 320 € TTC, nous avons ajouté une provision de 20 000 € TTC, le montant de la provision au 31 décembre 2016 est de 51 680 € TTC»

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le montant comptabilisé au titre du contrôle des comptes annuels pour l'exercice 2016 est de 10 300 € TTC.

Notes sur le bilan

Notes sur le bilan

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
– Frais d'établissement et de développement				
– Fonds commercial				
– Autres postes d'immobilisations incorporelles	65 746			65 746
Immobilisations incorporelles	65 746			65 746
– Terrains				
– Constructions sur sol propre				
– Constructions sur sol d'autrui				
– Installations générales, agencements et aménagement des constructions				
– Installations techniques, matériel et outillage industriels				
– Installations générales, agencements aménagement divers	254 593			254 593
– Matériel de transport				
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	108 222	5 476		113 698
– Emballages récupérables et divers				
– Immobilisations corporelles en cours				
– Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	362 815	5 476		368 291
– Participations évaluées par mise en équivalence				
– Autres participations				
– Autres titres immobilisés	155 718			155 718
– Prêts et autres immobilisations financières	32 003			32 003
Immobilisations financières	187 721			187 721
ACTIF IMMOBILISE	616 282	5 476		621 758

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	A la fin de l'exercice
– Frais d'établissement et de développement				
– Fonds commercial				
– Autres postes d'immobilisations incorporelles	64 101	774		64 876
Immobilisations incorporelles	64 101	774		64 876
– Terrains				
– Constructions sur sol propre				
– Constructions sur sol d'autrui				
– Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
– Installations techniques, matériel et outillage industriels				
– Installations générales, agencements aménagements divers	254 593			254 593
– Matériel de transport				
– Matériel de bureau et informatique, mobilier	93 947	5 655		99 602
– Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	348 541	5 655		354 196
ACTIF IMMOBILISE	412 642	6 429		419 071

Notes sur le bilan

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 279 505 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	32 003		32 003
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	64 500	64 500	
Autres	164 612	164 612	
Charges constatées d'avance	18 388	18 388	
Total	279 505	247 501	32 003
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
DEBIT.CRED.DIV.PROD.A REC	159 662
Total	159 662

Notes sur le bilan

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires	23 256	5 300			28 556
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques & charges					
Total	23 256	5 300			28 556
<i>Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :</i>					
Exploitation		5 300			
Financières					
Exceptionnelles					

Notes sur le bilan

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 260 739 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
– à 1 an au maximum à l'origine				
– à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	101 858	101 858		
Dettes fiscales et sociales	150 235	150 235		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	8 646	8 646		
Produits constatés d'avance				
Total	260 739	260 739		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont :				
(**) Dont envers le groupe et les associés				

Charges à payer

	Montant
FOURNIS.FACT.NON PARVENUE	71 449
CONGES A PAYER	34 530
ORG.SOC. CH./CONGES PAYES	17 265
ETAT AUTRES CH. A PAYER	1 294
Total	124 538

Notes sur le bilan

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTAT.D AVANCE	18 388		
Total	18 388		

Analyse bilan

POSTES	2016	2015
A/ IMMOBILISATIONS NETTES	202 687	203 640
Capital souscrit ou fonds associatif		
+ Réserves		
+ Report à nouveau	688 763	683 948
+ Résultat de l'exercice	147 523	5 248
+ Subvention d'investissement nette		
B/ TOTAL DU CAPITAL PROPRE	836 286	689 196
Provisions pour risques et charges	28 556	23 256
+ Provision pour dépréciation actif circulant		
+ Emprunts bancaires à plus d'un an (1)		
+ Autres emprunts à plus d'un an (2)		
+ Avances conditionnées à plus d'un an		
- Charges à répartir sur plusieurs exercices		
C/ TOTAL DES AUTRES CAPITAUX	28 556	23 256
D/ FINANCEMENT STABLE = (B + C)	864 842	712 452
E/ FONDS DE ROULEMENT FONCTIONNEL = (D - A)	662 155	508 813
Stocks		
+ Subventions à recevoir		
+ T.V.A		
+ Autres créances	237 686	197 337
+ Charges constatées d'avance	18 388	11 549
F/ TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT	256 075	208 885
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT HORS SUBVENTIONS	256 075	208 885
Acomptes et avances dont les abonnements		
+ Dettes fournisseurs	101 858	141 814
+ Dettes financières		
+ Dettes sociales et fiscales	150 235	157 288
+ Emprunts à moins d'un an (3)		
+ T.V.A à régler		
+ Autres dettes	8 646	5 777
+ Produits constatés d'avance		
G/ TOTAL DU PASSIF CIRCULANT	260 739	304 879
H/ BESOINS EN FONDS DE ROULEMENT (F - G)	-4 665	-95 994
Valeurs mobilières de placement		
+ Disponibilités	666 820	604 806
- Concours bancaires (4)		
I/ TRESORERIE	666 820	604 806
TOTAL ACTIF	1 125 581	1 017 331
TOTAL PASSIF	1 125 581	1 017 331